



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE AUDE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 4 - MAI 2011

PUBLIE LE 13 MAI 2011

SOMMAIRE

Préfecture de l'Aude

pref11- SECRETARIAT GENERAL

Arrêté N °2011130-0012 - Arrêté accordant une dérogation au repos dominical des salariés - Société DECATHLON à Narbonne	1
---	-------	---

PRÉFECTURE DE L'AUDE

**Arrêté n° 2011130-0012 accordant une dérogation au repos dominical des salariés -
Société DECATHLON à Narbonne.**

LE PREFET DE L'AUDE
Chevalier de la légion d'honneur,

VU l'article L 3132-3 du code du travail fixant le jour de repos hebdomadaire le dimanche ;

VU l'article L 3132-20 du code du travail relatifs aux dérogations individuelles ;

VU la demande en date du 1^{er} avril 2011 présentée par la Société DECATHLON à Narbonne ;

VU l'avis des organisations patronales et salariales représentatives consultées au titre de l'article R 221.1 du code du travail ;

VU l'avis favorable de Mme la directrice de l'unité territoriale de l'Aude de la DIRECCTE du Languedoc-Roussillon ;

CONSIDERANT que la manifestation sportive « Belle Rando » mise en place par la Société DECATHLON le dimanche 15 mai 2011 permettra de faire découvrir gratuitement à des clubs sportifs et au public toutes sortes d'activités sportives liées à la randonnée ;

CONSIDERANT que les locaux commerciaux de l'établissement ne seront pas ouverts au public ce dimanche ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de l'Aude,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Par dérogation à l'article L 3132-3 du code du travail, la Société DECATHLON est autorisée à employer le personnel de son établissement de Narbonne le dimanche 15 mai 2011.

ARTICLE 2 :

Le repos hebdomadaire du personnel employé sera donné un autre jour que le dimanche. La dérogation accordée ne devra pas avoir pour conséquence un dépassement de la durée légale hebdomadaire du travail.

ARTICLE 3 :

M. le secrétaire général de la préfecture de l'Aude et Mme la directrice de l'unité territoriale de l'Aude de la DIRECCTE du Languedoc-Roussillon sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en préfecture et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

CARCASSONNE, le 12 MAI 2011

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général de la Préfecture



Olivier DELCAYROU